

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1976 B 04835
Numéro SIREN : 696 520 410
Nom ou dénomination : HERMES SELLIER

Ce dépôt a été enregistré le 16/06/2023 sous le numéro de dépôt 72530

HERMES SELLIER
Société par actions simplifiée au capital de 4.976.000 €
Siège social : 24, Rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS
696 520 410 RCS PARIS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 1^{er} JUIN 2023

.../...

...IÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat de PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT en qualité de commissaire aux comptes

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle aux fonctions de commissaire aux comptes la société :

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT,
63, rue de Villiers – 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex,
672 006 483 RCS Nanterre,

Pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2029, pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

.../...

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE.

.../...

...IÈME RÉOLUTION

Pouvoirs

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs à :

Madame Athénaïs ARAPIS
Responsable Juridique Droit des sociétés
d'Hermès International (Holding du Groupe Hermès)

ou

Madame Nathalie BESOMBES
Directrice Juridique Droit des Sociétés et Boursier – Secrétaire du Conseil - Déontologue
d'Hermès International (Holding du Groupe Hermès)

en vue de certifier les copies ou extraits du présent procès-verbal,



et à :

MEDIALEX
ANNONCES ET FORMALITES LEGALES
62 de la Chaussée d'Antin, 75009 Paris

A l'effet d'accomplir toutes les formalités relatives au transfert de siège, faire au Tribunal de Commerce compétent tous dépôts, immatriculations, modifications et radiations au Registre du Commerce et des Sociétés,

A cet effet : Faire toutes déclarations, signer toutes pièces, payer et recevoir toutes sommes, donner bonnes et valables quittances, mainlevées et décharges, et généralement faire tout ce qui sera utile et nécessaire, promettant de l'avouer.

..../...

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE.

..../...

Extrait certifié conforme à l'original
Athénaïs ARAPIS

